

APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE SAS EBENISTERIE LEBLANC

À

La société SAS 2A4L
Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €

Siège social :
6 ter rue des Thébaudières
La Salle et Chapelle Aubry

49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE

RCS ANGERS en cours

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Rapport du commissaire aux apports

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 26 juin 2025 et conformément à l'article L.225-8 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur de votre apport en nature.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Exposé de l'opération projetée

Monsieur Fabrice LEBLANC fait apport des 255 actions, de la SAS EBENISTERIE LEBLANC, qu'il détient en toute propriété pour une valeur d'apport de 51.000 € à la SAS 2A4L.

Madame Anne LEBLANC fait apport des 245 actions, de la SAS EBENISTERIE LEBLANC, qu'elle détient en toute propriété pour une valeur d'apport de 49.000 € à la SAS 2A4L.

Cette opération qui consiste en la constitution de la SAS 2A4L entre dans le cadre des dispositifs mis en œuvre pour la restructuration du capital de la société EBENISTERIE LEBLANC, dans un objectif de diversification des investissements.

A l'issue de cette opération, la SAS 2A4L possédera la totalité des actions de la société EBENISTERIE LEBLANC soit un total de 500 actions.

En application de l'article L.225-8 du code de commerce, notre mission consiste à vérifier les apports effectués, qui vont constituer le capital social de la SAS 2A4L pour un montant de 100.000 €.

1.2 Nature de l'apport

SAS EBENISTERIE LEBLANC :

Capital : 10.000 €, soit 500 actions de valeur nominale de 20 €

Siège social : 6 ter rue des Thébaudières – La Salle et Chapelle Aubry
49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE

Activité principale : La restauration d'objets, meubles, en bois, anciens et contemporains, d'une façon générale tous travaux d'ébénisterie et menuiserie. Tous négoce d'objets et meubles en bois, de produits d'entretien spécifiques, d'objet d'art

R.C.S. : 434.358.941 ANGERS

Monsieur Fabrice LEBLANC fait apport de 255 actions de la SAS EBENISTERIE LEBLANC représentant 51 % des titres composant le capital de cette société.

Madame Anne LEBLANC fait apport de 245 actions de la SAS EBENISTERIE LEBLANC représentant 49 % des titres composant le capital de cette société.

1.3 Rémunération des apports

En rémunération de son apport, il sera attribué à monsieur Fabrice LEBLANC, 5.100 actions d'une valeur nominale de 10 € de la SAS 2A4L, pour une valeur d'apport de 51.000 €.

En rémunération de son apport, il sera attribué à madame Anne LEBLANC, 4.900 actions d'une valeur nominale de 10 € de la SAS 2A4L, pour une valeur d'apport de 49.000 €.

1.4 Aspects fiscaux

Le présent apport est réalisé dans le cadre du report d'imposition visé à l'article 150 - O B ter du code général des impôts.

2. Diligences effectuées - appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, pour apprécier la valeur des apports, et en particulier :

- Nous avons pris contact avec les conseils de la société concernée pour obtenir des éléments d'information qui nous paraissaient utiles ;
- Nous nous sommes assurés de la propriété des titres apportés, dûment spécifiée dans les projets de contrat d'apport et de statuts transmis ;
- Nous avons pris connaissance du projet de statuts de la SAS 2A4L, société bénéficiaire des apports, ainsi que du projet de contrat d'apport de titres ;
- Nous avons examiné la valeur des apports pris dans leur ensemble ayant servi de base à la valorisation du capital. Pour ce faire, nous nous sommes fait communiquer tous les éléments liés à l'évaluation de la société EBENISTERIE LEBLANC, établis par l'expert-comptable de cette société :
 - o Comptes annuels au 31 décembre 2024
 - o Grand-livre comptable établi pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2025
 - o Rapport de valorisation de la société EBENISTERIE LEBLANC
- Nous avons rapproché la valeur retenue pour la valorisation des titres de la société EBENISTERIE LEBLANC avec d'autres méthodes de valorisation couramment utilisées ;
- Nous avons effectué les travaux complémentaires qui nous ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation de la valeur des apports.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et sa conformité à la réglementation comptable

L'apport est effectué par madame et monsieur LEBLANC qui apportent à la société 2A4L, 500 actions, soit la totalité du capital de la société EBENISTERIE LEBLANC.

Aux termes du projet de contrat d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société EBENISTERIE LEBLANC en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC n° 2017-01 du 5 mai 2017 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par madame et monsieur LEBLANC des 500 actions de la société EBENISTERIE LEBLANC objets du présent apport.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

Vous avez retenu une estimation de 100.000 € pour les 500 actions représentant la totalité du capital de la société EBENISTERIE LEBLANC.

Votre expert-comptable a appliqué 5 méthodes de valorisation des actions de la SAS EBENISTERIE LEBLANC, dont les résultats débouchent sur des estimations allant de 95.000 € à 116.000 €, sur la base des exercices clos en 2022, 2023 et 2024.

| | Valeur | Valeur Pondérée |
|---|-----------|------------------|
| Valeur patrimoniale (1) | 116.613 € | |
| Valorisation par l'EBE corrigé (2) | 71.344 € | |
| Capitalisation de la CAF moyenne (3) | 94.990 € | |
| Capacité de remboursement (4) | 106.864 € | |
| Méthode fiscale (5) | 110.472 € | |
| Valeur moyenne pondérée des titres | | 103.562 € |
| Valeur arrondie retenue des titres | | 100.000 € |

L'approche de valeur patrimoniale (1) consiste à additionner aux capitaux propres les plus-values sur actifs incorporels et corporels.

La méthode (2) correspond à l'emploi de multiples d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) auxquels on ajoute la trésorerie excédentaire (nette de dettes financières) apparaissant au 31 décembre 2024.

La méthode (3) consiste à multiplier les ressources financières dégagées par la société par un taux reflétant la rentabilité souhaitée par un acquéreur.

La méthode (4) considère la capacité d'une entreprise à honorer sa dette d'acquisition assortie d'une part d'autofinancement.

La méthode (5) consiste à moyenniser les valeurs patrimoniales et de rentabilité. C'est une méthode couramment utilisée par l'administration fiscale.

Il a été considéré dans cette étude l'absence de trésorerie excédentaire au 31 décembre 2024.

Au final, la valeur arrondie à 100.000 €, proche des capitaux propres de la SAS EBENISTERIE LEBLANC, a été retenue du fait de la forte implication de monsieur LEBLANC dans l'activité de la société.

Le grand-livre comptable arrêté au 31 mai 2025 fait état d'une progression significative du chiffre d'affaires ce qui sécurise l'approche de valorisation.

Les travaux que nous avons menés débouchent sur des valorisations au moins égales à la valeur retenue du fait notamment du caractère raisonnable des multiples utilisés.

Compte tenu de notre appréciation ci-dessus et des documents qui ont été mis à notre disposition, la valorisation des 500 actions de la société EBENISTERIE LEBLANC nous paraît acceptable et prudente.

Nous nous sommes également assuré qu'aucun événement, de nature à modifier la valeur de cet apport, n'est intervenu depuis la date d'établissement du projet de statuts de la SAS 2A4L. Ceci nous a été confirmé par le dirigeant.

Nous sommes donc d'avis que la valeur de la totalité des titres de la société SAS EBENISTERIE LEBLANC arrondie à 100.000 € n'est pas surévaluée.

Soit une valeur d'apport de 100.000 € pour la totalité des actions apportées

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date de notre rapport, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à 100.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur de l'apport correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre.

Il ne nous a été stipulé aucun avantage particulier.

Fait à ECOUFLANT
Le 23 juillet 2025



P/ SAS A3CF AUDIT
Médéric CHADAIGNE
Commissaire aux comptes